

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil seize, le 23 juin à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Marielle BANDELIER, Martine BENJAMAA, Anissa BRIKH, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Jacques DEAS, Gérard FESSELET, Sophie GUYON, Marie-Lise LHOMET, Robert NATALE, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE.

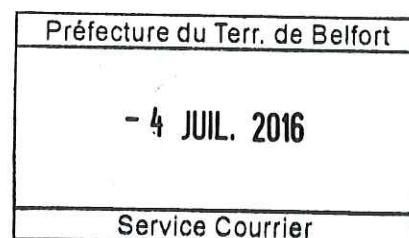
Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Martine BENJAMAA à Jacques ALEXANDRE, Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Sophie GUYON à Roger SCHERRER, Marie-Lise LHOMET à Bernard LIAIS, Robert NATALE à Jean LOCATELLI, Pierre OSER à Denis BANDELIER, Cédric PERRIN à Josette BESSE, Frédéric ROUSSE à Didier MATHIEU.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Jeudi 17 juin	Jeudi 17 juin	En exercice	41
		Présents	27
		Votants	35

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Daniel FRERY est désigné.

2016-05-07 Signature d'une convention de partenariat 2016 avec « BELFORT TOURISME »
Rapporteur : Christian RAYOT



Depuis six années, une convention de partenariat est signée entre Belfort Tourisme et la CCST, afin d'engager un développement touristique dans le Sud Territoire.

D'un accord commun une volonté d'amplifier ce partenariat a été retenue par les deux partenaires. Cette volonté s'exprime par les orientations que pourrait prendre la convention 2016.

Cette dernière développe :

En matière d'accueil :

- Conseils et expertise in situ du point d'information franco-suisse situé à la gare de Delle
- Diffusion des fiches de randonnées du Sud Territoire par Belfort Tourisme et tous les outils de communication touristique de la CCST

En matière d'information-communication-promotion :

- Inscription de l'offre touristique de la CCST sur les outils de communication de Belfort Tourisme (site internet, carte touristique, brochure touristique, etc.)
- Inscription de l'offre touristique de la CCST sur les outils de communication du Comité Régional du Tourisme de Franche-Comté (site Internet, cartes, brochure fluviale, brochure Eurovélo6, etc.)
- Promotion des manifestations locales de la CCST
- La brochure « Sud Territoire de Belfort » produite en 2015 (Format A4, 20 pages, quadri), spécifique aux particularités et à l'identité du Sud Territoire, incluant l'ensemble de son offre, sera mise à jour par Belfort Tourisme* en lien avec la CCST (mise à jour des pages prestataires et manifestations notamment, insertion des cabanes sur la première de couv, etc.) *Belfort Tourisme prend à sa charge l'ensemble des coûts, hors coût d'impression à prévoir par la CCST (et qui seront fonction du nombre d'exemplaires souhaités)*

En matière d'aménagement et de développement :

- Conseil-expertise auprès des porteurs de projet touristique du Sud Territoire
- Promotion et communication sur l'itinéraire cyclable Francovélosuisse.
- Accompagnement-conseils auprès des porteurs de projet d'hébergement plus structurants :
 - Projet « Cabanes du Verchat » à Joncherey : Belfort Tourisme pourra engager des actions de promotion, communication, presse, afin de contribuer au lancement opérationnel du projet, en lien avec la CCST et le gestionnaire de site.
 - Projet « Café du Canal » de Brebotte : accompagnement-conseils pour la définition du projet suite à l'achat du bâtiment par la CCST
 - Projet gîte de groupe du Moulin de Courtelevant : apport en fonction de l'évolution du projet (travaux de réhabilitation d'une dépendance en 2016 pour en faire un gîte de groupe)
 - Projet de la commune de Chavanatte : réhabilitation d'une ferme sundgovienne pour en faire un projet touristique

En matière de développement :

Vers la réalisation d'un schéma directeur du territoire de la CCST et de son volet tourisme :

- Forte de l'arrivée de nouvelles communes depuis le 1^{er} janvier 2013, la CCST souhaite réaliser un schéma directeur territorial. L'objectif serait d'y inclure un volet touristique. Une commission « tourisme » a d'ailleurs été mise en place. Suite à la réalisation par Belfort Tourisme d'un diagnostic touristique durant les années précédentes et à la proposition en

2014/2015 de grandes orientations stratégiques et d'actions touristiques potentielles, l'objectif pour 2016 sera de rentrer davantage dans l'opérationnalité en rédigeant des fiches actions touristiques

Réflexions et benchmark autour de la thématique « pêche » dans le Sud Territoire :

- Jouissant d'une identité forte autour des étangs (pisciculture et sites de pêche existants), le Sundgau belfortain dispose d'un potentiel intéressant pour un développement touristique autour de la pêche de loisirs

Retenu également la création d'un pass activités du Sud Territoire de Belfort ainsi que des réflexions sur les incidences de la Loi NOTRe pour la CCST :

Belfort Tourisme aura également à charge de collaborer très activement à la promotion touristique du territoire de la CCST. En particulier par des actions de promotion en partenariat avec le CRT sur la gamme « itinérance » et dans le cadre de ses actions propres.

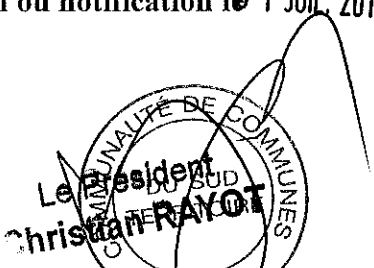
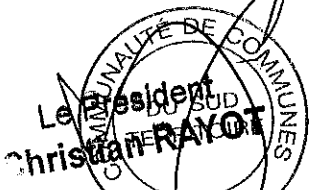
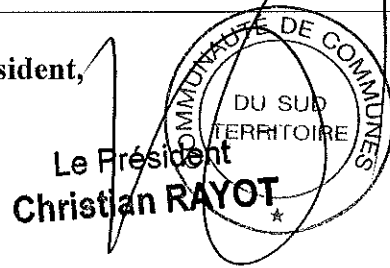

Participation de la CCST :

Dans le cadre des nouvelles missions confiées à Belfort Tourisme, la participation financière de la CCST au titre de l'année 2016 s'élèverait à 12 000 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat et à affecter les crédits budgétaires nécessaires,
- d'autoriser le Président à signer tout acte administratif, juridique et financier relatif à cette prise de décision.

Annexe : convention de coopération touristique 2016

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 01 JUIL. 2016 Et publication ou notification le 01 JUIL. 2016</p> <p>Le Président,</p>  	<p>Le Président,</p>   <p>Le Président Christian RAYOT *</p> <table border="1" data-bbox="869 1612 1276 1848"><tr><td>Préfecture du Terr. de Belfort</td></tr><tr><td>- 4 JUIL. 2016</td></tr><tr><td>Service Courrier</td></tr></table>	Préfecture du Terr. de Belfort	- 4 JUIL. 2016	Service Courrier
Préfecture du Terr. de Belfort				
- 4 JUIL. 2016				
Service Courrier				



CONVENTION DE COOPERATION TOURISTIQUE 2016



Entre

L'association Belfort Territoire de Tourisme, dit « Belfort Tourisme », dont le siège est sis 2 bis rue Georges Clemenceau - 90000 BELFORT, représentée par Madame Claude Joly en sa qualité de Présidente, dûment habilitée à cet effet en vertu d'une décision du Conseil d'Administration en date du 07 mai 2015.

Et

La Communauté de Communes du Sud Territoire (CCST), dont le siège est sis 8 place Raymond Forni, 90100 DELLE, représentée par son Président, Monsieur Christian Rayot, habilité à agir aux présentes en vertu de la délibération du 17 avril 2014 (N° de Délibération 2014-0301).

Préambule : vers un partenariat renforcé avec les communautés de communes du Territoire.

Dans le cadre de sa stratégie de développement touristique, Belfort Tourisme a placé parmi ses priorités la création de liens plus étroits avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale du département. Son ambition est d'imaginer un partenariat structuré avec les Communauté de Communes, permettant d'œuvrer collectivement au développement touristique et économique du Territoire de Belfort.

C'est ainsi que depuis 2010, des conventions sont signées chaque année avec l'ensemble des communautés de communes du Territoire.

Par ailleurs, depuis le premier janvier 2013 dans le cadre de ses nouveaux statuts, chaque communauté de communes du Territoire de Belfort dispose d'une voix consultative au conseil d'administration de Belfort Tourisme. Cette voix est délibérative si la contribution de l'EPCI atteint 5% du budget principal de Belfort Tourisme.

Nb : pour le résultat détaillé des actions 2015 et le chiffrage des actions 2016, se reporter aux documents joints à la convention.

Article 1^{er} : Objet

Cette convention a pour objectif de fixer les modalités de partenariat entre la CCST et Belfort Tourisme, dans le cadre d'actions engagées en termes :

- D'accueil/information/communication
- D'animation
- De développement
- De promotion/commercialisation

Article 2 : Nature du partenariat

1- Les missions et actions réalisées par Belfort Tourisme en matière d'accueil, d'information et de communication :

En termes d'accueil : un relais d'informations touristiques à vocation intercommunale (territoire de compétence CCST) et frontalier (partenariat franco-suisse) a été mise en place dans la gare de Delle par la CCST. Belfort Tourisme appuiera cette fonction d'accueil touristique dans le Sud Territoire en renforçant ses tournées de documentation (éditions touristiques) auprès de l'ensemble des acteurs stratégiques du territoire : le relais d'informations touristiques intercommunal de la gare tout d'abord, mais aussi les hébergeurs, sites et prestataires d'activités touristiques. Parce que ces derniers sont également au contact direct des clientèles touristiques, l'objectif sera qu'ils puissent être, eux aussi, des relais d'informations touristiques.

Par ailleurs, en l'absence d'office de tourisme intercommunal clairement identifié sur le territoire de la CCST, Belfort Tourisme s'y substituera en accomplissant une partie de la compétence obligatoire **d'information et de communication**, relative à l'offre touristique locale (hébergements touristiques, restaurants, prestataires d'activités touristiques, sites, événements et manifestations). C'est ainsi que pour l'année 2015 seront réalisées les missions suivantes :

Inscription de l'offre touristique de la CCST sur les outils de communication de Belfort Tourisme :

- Site Internet www.belfort-tourisme.com
- Brochure touristique du Territoire de Belfort
- Carte Touristique du Territoire de Belfort
- Guide des restaurants du Territoire de Belfort
- Guide des hébergements du Territoire de Belfort
- Dossier de presse Belfort Tourisme, etc.

Inscription de l'offre touristique de la CCST sur les outils de communication du Comité Régional du Tourisme de Franche-Comté :

- Site web www.franche-comte.org
- Brochure fluviale et dépliant Eurovélo6

Diffusion des fiches de randonnée du Sud Territoire (à la banque d'accueil Belfort Tourisme et sur le site web)

Création de 3 cartes postales du Sud Territoire de Belfort : dans la continuité et en cohérence avec les cartes postales créées par Belfort Tourisme, relatives au Territoire de Belfort globalement, trois cartes postales spécifiques au Sud Territoire seront éditées*.

**Belfort Tourisme prend à sa charge l'ensemble des coûts, hors coût d'impression à prévoir par la CCST (et qui seront fonction du nombre d'exemplaires souhaités)*

Mise à jour de la brochure touristique du Sud Territoire :

La brochure « Sud Territoire de Belfort » produite en 2015 (Format A4, 20 pages, quadri), spécifique aux particularités et à l'identité du Sud Territoire, incluant l'ensemble de son offre, sera mise à jour par Belfort Tourisme* en lien avec la CCST (mise à jour des pages prestataires et manifestations notamment, insertion de cabanes sur la première de couv, etc.)

**Belfort Tourisme prend à sa charge l'ensemble des coûts, hors coût d'impression à prévoir par la CCST (et qui seront fonction du nombre d'exemplaires souhaités)*

2- Les missions et actions réalisées par Belfort Tourisme en matière d'animations :

La coordination et la gestion d'animations et manifestations locales ne font pas partie des compétences obligatoires d'un comité départemental de tourisme, mais font partie des compétences facultatives des offices de tourisme locaux. Belfort Tourisme exercera des missions en matière d'animations à la demande de la CCST :

Promotion des manifestations locales : Belfort Tourisme, à travers ses outils de communication propres, sera un vecteur supplémentaire d'informations concernant les animations et manifestations les plus notables sur le territoire de la CCST. Il s'agira notamment :

- Du Festival Grandv'hilare
- De la manifestation de sculpture sur bois de Grandvillars
- Du spectacle historique de Brebotte
- Des nuits d'été de Milandre
- De la fête de l'âne à Brebotte
- Des animations notables proposées par le Foyer G. Brassens et Delle Animations

3- Les missions et actions réalisées par Belfort Tourisme en matière de développement touristique :

La compétence visant à accompagner le développement de projets touristiques (conseils auprès des porteurs de projet, qualification de l'offre, suivi ou conduction d'études, consultation sur des projets d'équipements collectifs touristiques, développement des filières touristiques) relève de la compétence d'un comité départemental de tourisme et peut être une compétence facultative pour un EPCI (voire un office de tourisme). La CCST dispose de la compétence « développement touristique », néanmoins Belfort Tourisme l'assistera pour :

L'accompagnement des porteurs de projet d'hébergement touristique (meublé de tourisme, chambre d'hôtes, camping, etc.)

- Conseils auprès des porteurs de projet d'hébergement chez l'habitant en cours et à venir
- Qualification des hébergements existants : montée en gamme, classement, labels cyclo (Francovélosuisse, accueil vélo)
- Accompagnement-conseils auprès des porteurs de projet d'hébergement plus structurants :
 - Projet « Cabanes du Verchat » à Joncherey : Belfort Tourisme pourra engager des actions de promotion, communication, presse, afin de contribuer au lancement opérationnel du projet, en lien avec la CCST et le gestionnaire de site.
 - Projet « Café du Canal » de Brebotte : accompagnement-conseils pour la définition du projet suite à l'achat du bâtiment par la CCST
 - Projet gîte de groupe du Moulin de Courtelevant : apport en fonction de l'évolution du projet (travaux de réhabilitation d'une dépendance en 2016 pour en faire un gîte de groupe)
 - Projet de la commune de Chavanatte : réhabilitation d'une ferme sundgovenne pour en faire un projet touristique

Vers la réalisation d'un schéma directeur du territoire de la CCST et de son volet tourisme :

Fort de l'arrivée de nouvelles communes depuis le premier janvier 2013, la CCST souhaite réaliser un schéma directeur territorial. L'objectif serait d'y inclure un volet touristique. Une commission « tourisme » a d'ailleurs été mise en place. Suite à la réalisation par Belfort Tourisme d'un diagnostic touristique durant les années précédentes et à la proposition en 2014/2015 de grandes orientations stratégiques et d'actions touristiques potentielles, l'objectif pour 2016 sera de rentrer davantage dans l'opérationnalité en rédigeant des fiches actions touristiques comprenant :

- La définition et les objectifs de l'action
- Les acteurs concernés (maitre d'ouvrage, maitre d'œuvre et partenaires),
- Une approche budgétaire
- Une programmation dans le temps

Réflexions et benchmark autour de la thématique « pêche » dans le Sud Territoire : jouissant d'une identité forte autour des étangs (pisciculture et sites de pêche existants), le Sundgau belfortain dispose d'un potentiel intéressant pour un développement touristique autour de la pêche de loisirs : l'objectif du travail sera :

- D'effectuer un benchmark sur des sites de pêche structurants (avec différentes possibilités de pêche, possibilité de d'hébergements, de restauration, de location de matériel...)
- De mieux connaître le potentiel « pêche » du Sud Territoire aujourd'hui : sites de pêche déjà en activité aujourd'hui (Etang Fourchu, Courtot, etc.) et listing d'autres sites potentiels (étangs Madamé, Messire Jean, du Bambois, etc.).

Création d'un pass activités du Sud Territoire de Belfort :

Les nouveaux hébergements, en cours de développement ou en projet, doivent permettre d'attirer de nouvelles clientèles touristiques, qui seront demandeuses, dans une certaine mesure, d'activités à pratiquer à proximité (activités nature, culturelles, patrimoniales, animations). Afin d'inciter ces clientèles à consommer le Sud Territoire, un pass activités, proposant des avantages aux visiteurs, pourra être distribué par les hébergeurs. Ce pass sera créé en partenariat avec les prestataires d'activités touristiques du Sud Territoire (Moulin de Courtelevant, musée Japy, musée de Brebotte, etc.).

Réflexions sur les incidences de la Loi NOTRe pour la CCST :

Belfort Tourisme accompagnera la CCST pour mieux appréhender et préparer les obligations, mais aussi les potentialités touristiques offertes par la Loi NOTRe. Une note sera rédigée et présentée.

4- Les missions et actions réalisées par Belfort Tourisme en matière de promotion et de commercialisation :

La promotion du territoire de la CCST :

La compétence visant à promouvoir l'offre d'un territoire donné est une compétence obligatoire à la fois pour un comité départemental du tourisme (niveau départemental) et pour un office de tourisme (niveau local).

En l'absence d'un office de tourisme local, Belfort Tourisme assurera des missions de promotion pour le compte de la CCST, dans le cadre de sa mission globale de promotion touristique du Territoire de Belfort.

- **Actions de promotion en partenariat avec le CRT sur la gamme « itinérance » :** un collectif de différents acteurs (CDT, OT, sites touristiques, etc.) s'est constitué autour du CRT Franche-Comté afin de développer et promouvoir la grande itinérance d'intérêt régional (pédestre et cyclo notamment). Différents itinéraires (dont la Francovélosuisse et le GR5) bénéficieront d'un programme d'actions multicanal (salons, presse, mini-site internet).
- **Actions de promotion propres à Belfort Tourisme :** réalisation d'un dossier de presse de l'offre touristique global du Territoire de Belfort et de communiqués de presse plus spécifique à une offre en particulier.

La commercialisation de l'offre touristique de la CCST :

La production et la commercialisation d'offres touristiques sont des compétences facultatives pour les CDT et les OT. En l'absence d'organisme touristique local, le pôle commercial de Belfort Tourisme mettra en place des outils de soutien à la commercialisation des hébergements touristiques du territoire de la CCST et constituera des produits touristiques pour groupes et individuels. Depuis 2014, un nouveau système de commercialisation multicanal a été mis en place en partenariat avec l'agence Destination Haute-Alsace et le Relais départemental des Gîtes de France du Territoire de Belfort afin de démultiplier les canaux de vente.

Article 3 : Fonctionnement

Un comité de suivi composé des membres de la commission économie et tourisme de la CCST et de l'équipe de direction de Belfort Tourisme se réunit au moins une fois par an ou à la demande de l'un des partenaires pour valider les orientations, les projets d'actions et veiller à la bonne utilisation des budgets alloués.

Article 4 : Financement

Pour l'année 2016, la participation de la Communauté de Communes du Sud Territoire s'élève à 12000 €. Ce budget de base est révisable chaque année.

Article 5 : Dénonciation/annulation

En cas de modification de tout ou partie des présents termes de la convention, les partenaires devront s'en informer mutuellement, les modifications engendrées pouvant rendre caduc ledit partenariat.

Chaque partie pourra dénoncer cette convention par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un délai de trois mois. La subvention sera alors versée au prorata des actions déjà engagées et réalisées.

Article 6 : Durée

Cette convention est établie pour l'année 2016. Si chacune des deux parties y consent, la présente convention pourra être modifiée par voie d'avenant.

Fait en deux exemplaires originaux

A Belfort, le

01/07/2016

Pour Belfort Tourisme
La Présidente


Claude Joly

BELFORT TOURISME
2 bis rue Clemenceau
90000 BELFORT
Tél. 00 33 (0)3 84 55 90 91
Fax 00 33 (0)3 84 55 90 70
E-mail : direction@belfort-tourisme.com
Site : www.belfort-tourisme.com

Pour la Communauté de Communes
Du Sud Territoire
Le Président

Christian Rayot

